

DES EXPLOITATIONS MOINS NOMBREUSES ET PLUS GRANDES

Le Grand Est compte près de 41 000 exploitations agricoles pour plus de trois millions d'hectares de surface agricole utile en 2020. La baisse des effectifs se poursuit, mais la région semble relativement épargnée par rapport au reste de la métropole et le rythme de disparition des exploitations se stabilise sur les deux dernières décennies. Ces disparitions s'accompagnent d'un agrandissement des structures, en termes de surface, de cheptel, et de potentiel économique. Les exploitations d'élevage et de polycultures-polyélevages sont particulièrement touchées par ce double phénomène. Les structures sous statut d'exploitation individuelle connaissent également une baisse importante de leurs effectifs. Cependant, l'agrandissement se fait largement au profit des sociétés, qui sont non seulement plus nombreuses, mais gagnent en moyenne dix fois plus de surface et deux fois plus de cheptel par exploitant que les exploitations individuelles entre 2010 et 2020.

1. Baisse du nombre d'exploitations

La baisse généralisée du nombre d'exploitations se poursuit...

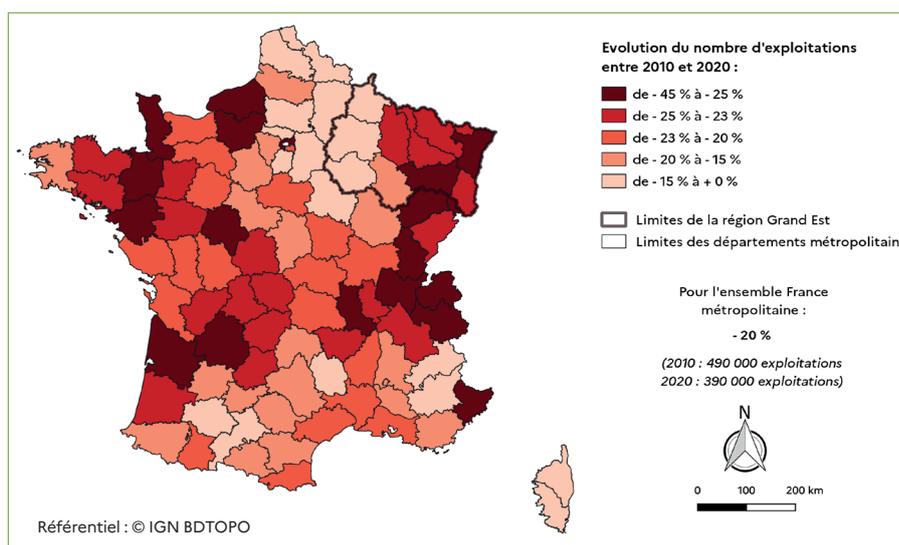
La baisse généralisée du nombre d'exploitations déjà constatée au cours des décennies précédentes se confirme, mais la région semble relativement épargnée par cette tendance puisqu'elle présente le niveau de baisse le plus faible de France métropolitaine depuis 1970. Le Grand Est a en effet connu une baisse des effectifs de 66 % en 50 ans, contre - 75 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. L'évolution varie selon les départements : la Marne, premier département français en nombre d'exploitations, connaît une baisse très limitée de ses effectifs (- 6 %, soit 890 exploitations en moins), tandis que le département des Vosges rencontre la baisse la plus importante de la région entre 2010 et 2020 (- 33 %, soit 1 060 exploitations en moins).

... mais elle s'atténue

La région a vu disparaître environ 8 300 exploitations entre 2010 et 2020, contre environ 10 000 sur la décennie précédente. Le rythme de baisse reste globalement le même sur ces deux périodes (- 17 % pour chacune), alors qu'il s'accroît à l'échelle nationale (- 20 % puis - 26 % en France métropolitaine). Dans la région, cette stabilisation est surtout marquée en Haute-Marne (de - 30 % à - 18 %) et dans les Ardennes (de - 21 % à - 12 %).

Carte 1

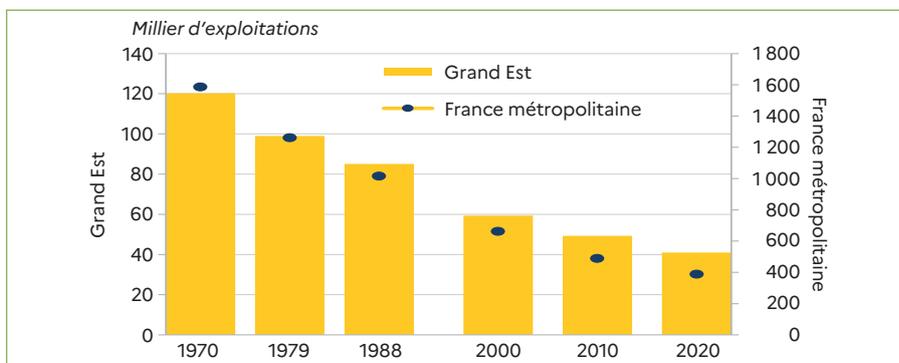
Evolution du nombre d'exploitations par département entre 2010 et 2020 (%)



Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des packages collectifs
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Graphique 1

Evolution du nombre d'exploitations dans le Grand Est et en France entre 1970 et 2020



Champ : Grand Est et France métropolitaine, hors structures gérant des packages collectifs
Source : Agreste - Recensements agricoles 1970, 1979, 1988, 2000, 2010 et 2020

Une baisse plus marquée du nombre d'élevages

En 2020, sept exploitations sur dix sont spécialisées en production végétale dans la région, dont une sur deux en viticulture. Cette spécialisation végétale reste globalement épargnée par la baisse du nombre d'exploitations : elle n'est que de - 7 % (dont - 10 % pour la viticulture et - 1 % pour les grandes cultures) entre 2010 et 2020 contre une perte de 33 % des exploitations d'élevages et 35 % de polyculture-polyélevage. Parmi les orientations animales, les productions bovines spécialisées semblent un peu moins touchées (- 14 % pour les bovins lait et - 12 % pour les bovins mixte). Seules les exploitations de maraîchage/horticulture sont en progression, mais elles représentent de faibles effectifs.

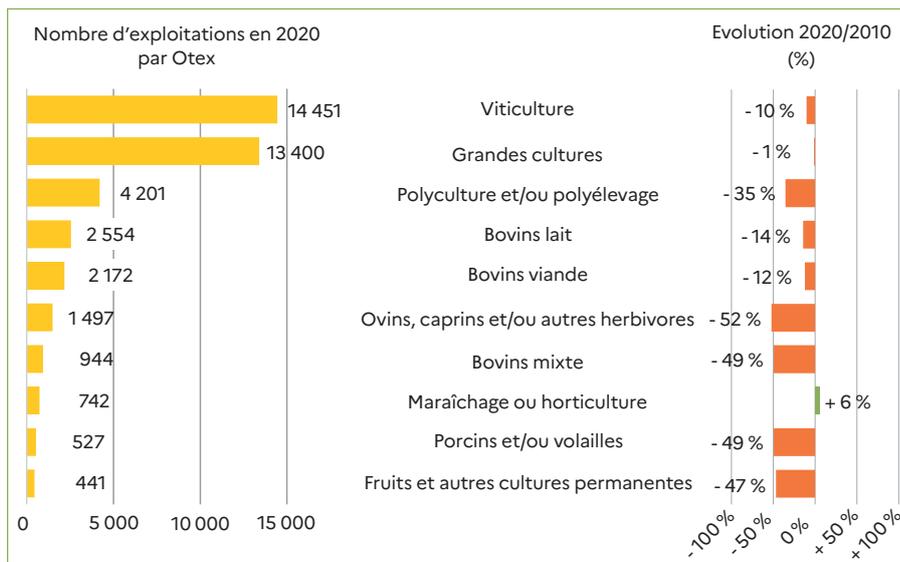
Une baisse importante des exploitations individuelles, au profit des sociétés

Entre 2010 et 2020, près de 10 000 exploitations individuelles ont disparu dans la région (soit - 31 %), tandis que les sociétés tous statuts confondus progressent de 9 %.

Les secteurs qui perdent le plus d'importance dans le statut individuel sont la polyculture-polyélevage (elle passe de 12 % à 8 % des exploitations individuelles, avec une perte de près de 2 100 de ces exploitations) et les ovins, caprins et autres herbivores (de 9 % à 6 %, avec une perte de près de 1 700 exploitations). A l'opposé, les autres personnes morales (SCEA, SA, SARL, SAS...) ont gagné près de 1 900 exploitations (+ 47 %), pour l'essentiel spécialisées dans les grandes cultures (elles passent de 37 % à 47 % de cette catégorie, soit un gain de plus de 1 300 exploitations). Les effectifs de GAEC et d'EARL restent plus stables : ces deux catégories perdent environ 200 exploitations chacune (soit - 5 % et - 2 % respectivement). Les exploitations de bovins lait ont progressé significativement parmi les GAEC, passant de 25 % à 39 % (soit un gain de près de 400 exploitations), tandis que les autres spécialisations voient leur part baisser (en particulier les bovins mixtes, la polyculture-polyélevage et les grandes cultures). Parmi les EARL,

Graphique 2

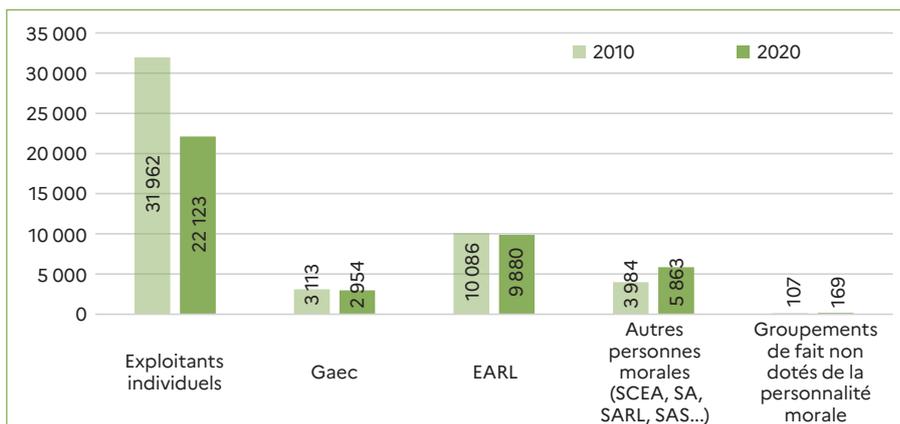
Nombre d'exploitations par spécialisation en 2020 et évolution par rapport à 2010 (%)



Champ : Grand Est, hors structures gérant des packages collectifs
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Graphique 3

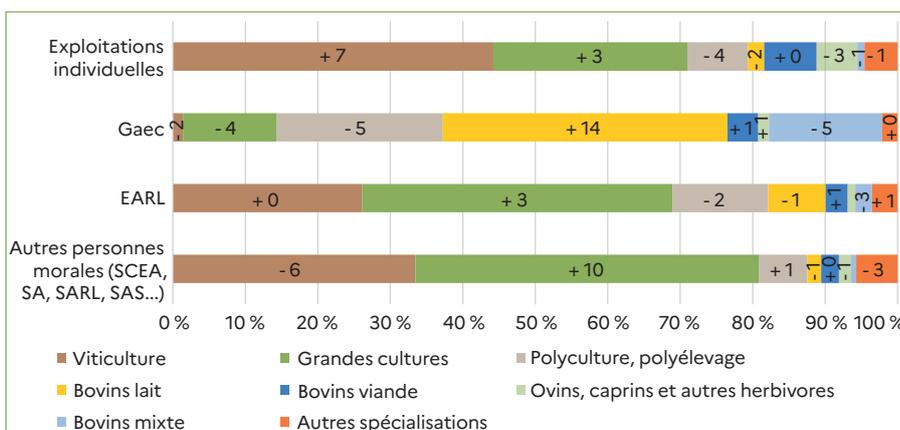
Evolution du nombre d'exploitations par statut juridique entre 2010 et 2020



Champ : Grand Est, hors structures gérant des packages collectifs
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Graphique 4

Répartition des spécialisations par statut économique en 2020 (en %) et évolution depuis 2010 (en nombre de points)



Note de lecture : En 2020, 47 % des exploitations ayant le statut « Autres personnes morales (SCEA, SA, SARL, SAS...) » sont spécialisées en grandes cultures, une part en progression de dix points par rapport à 2010.

Champ : Grand Est, hors structures gérant des packages collectifs
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

ce sont les exploitations de grandes cultures qui progressent le plus (de 40 % à 43 % de ce statut, avec un gain de 200 exploitations).

2. Agrandissement des structures

Les exploitations agricoles, de moins en moins nombreuses, ont tendance à se regrouper et ainsi à s'agrandir, que ce soit en termes de surfaces ou de cheptels, et donc en potentiel économique. Les formes sociétaires connaissent une croissance particulièrement importante.

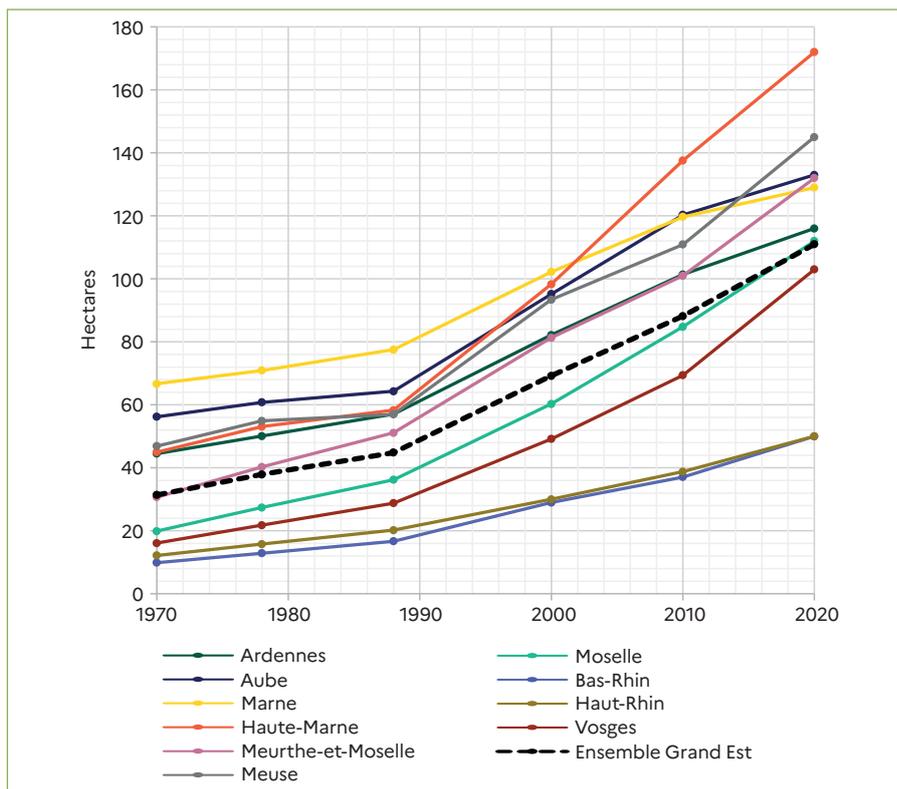
La concentration des surfaces se poursuit :

Les exploitations du Grand Est ont gagné en moyenne 49 hectares en 50 ans, et jusqu'à 80 hectares pour celles qui n'ont pas de vigne de cuve. En 2020, les structures de la région concentrent en moyenne des surfaces plus importantes que le reste du territoire national : la surface agricole utilisée (SAU) des exploitations s'élève ainsi à 74 hectares en moyenne dans le Grand Est, et jusqu'à 111 hectares pour les exploitations n'ayant pas de vigne de cuve, contre respectivement 69 hectares et 77 hectares pour l'ensemble de la France métropolitaine.

La Haute-Marne se distingue même comme le département français ayant la SAU moyenne la plus importante en 2020 (170 hectares par exploitation) et le plus fort agrandissement des structures depuis 2010 (+ 34 hectares entre 2010 et 2020, et + 129 hectares depuis 1970).

Graphique 5

Evolution de la SAU moyenne des exploitations n'ayant pas de vigne de cuve par département (ha)



Champ : Grand Est, hors structures gérant des pacages collectifs et hors exploitations ayant des vignes de cuve.
Source : Agreste - Recensements agricoles 1970, 1979, 1988, 2000, 2010 et 2020.

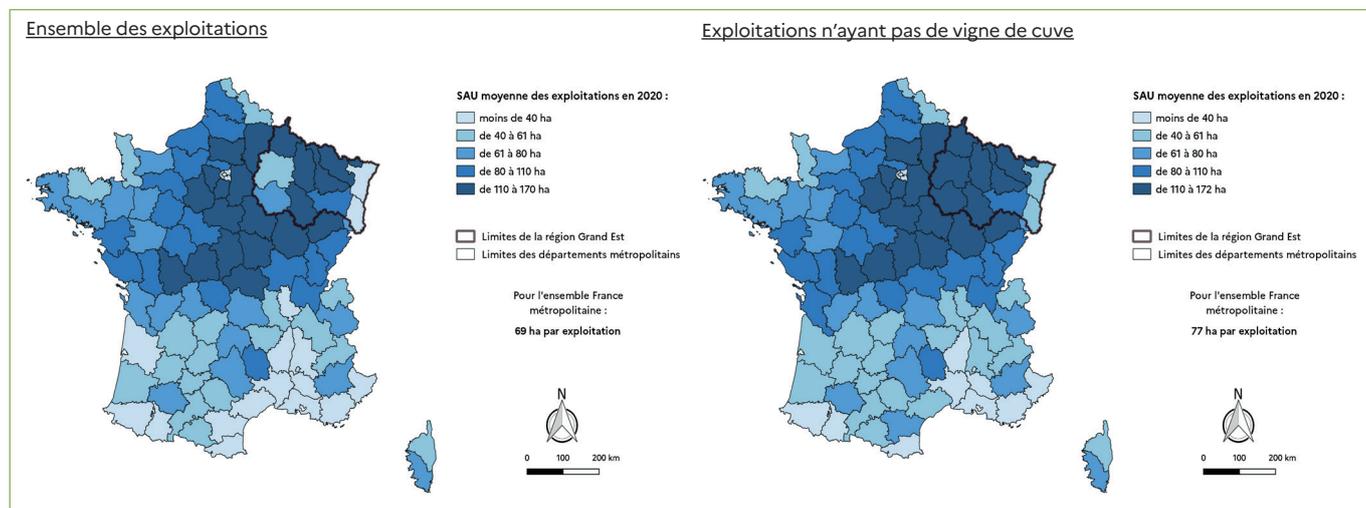
Après une première accélération de l'agrandissement des exploitations (hors celles ayant des vignes de cuve) entre 1988 et 2000 (de 0,7 hectare supplémentaire par an en moyenne entre 1970 et 1988 à + 2,0 hectares par an entre 1988 et 2000) touchant l'ensemble des départements, puis une stabilisation globale entre 2000 et 2010 (+ 1,9 hectare par an en

moyenne), certains départements connaissent une seconde accélération sur la période 2010-2020 (+ 2,3 ha/an en moyenne pour l'ensemble du Grand Est), en particulier la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et les Vosges.

Au-delà de la surface moyenne calculée sur un ensemble d'exploitations, la répartition des effectifs par tranche

Cartes 2 et 3

SAU moyenne des exploitations par département en 2020 (ha)

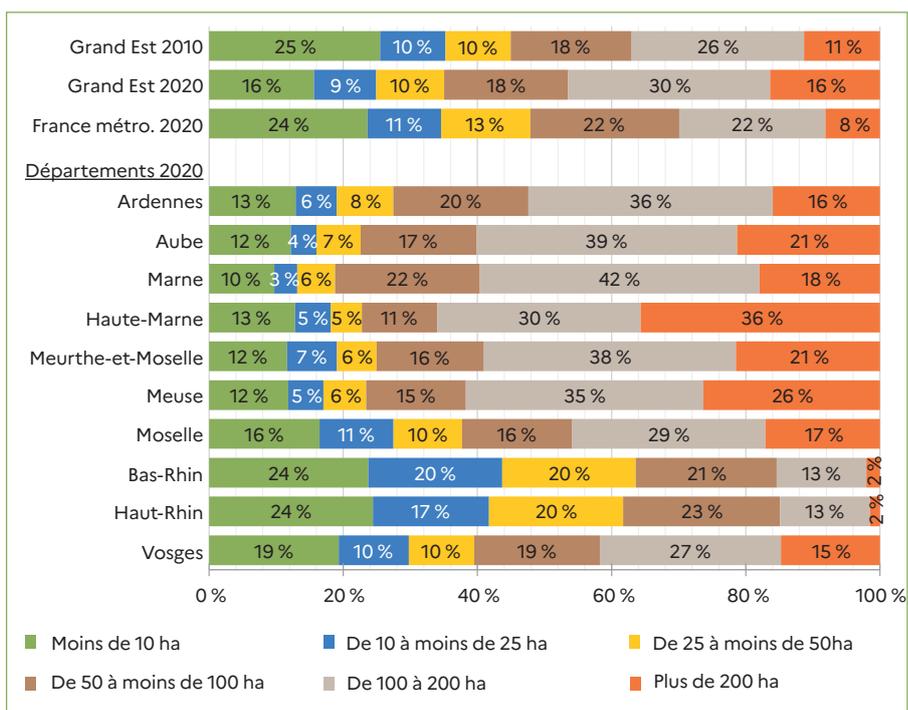


Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

de SAU permet de visualiser l'importance des différentes tailles de structure et leur évolution. Dans la région, la part d'exploitations¹ ayant une SAU supérieure ou égale à 100 hectares est ainsi passée de 37 % en 2010 à 46 % en 2020 (contre 30 % en France métropolitaine). Sur la période, les plus petites structures se sont particulièrement raréfiées, avec une perte de plus de 4 100 exploitations de moins de 10 hectares, tandis que les plus grandes sont les seules à voir leur effectif progresser (près de 600 exploitations supplémentaires comptent plus de 200 hectares). La Haute-Marne continue de se distinguer avec deux tiers des exploitations ayant une SAU supérieure ou égale à 100 hectares, dont plus de la moitié dépassent les 200 hectares.

Graphique 6

Effectifs d'exploitations par tranche de SAU (ha), hors exploitations ayant des vignes de cuve



Champ : Grand Est, hors structures gérant des packages collectifs et hors exploitations ayant des vignes de cuve.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

La SAU s'accroît surtout dans les élevages

Les exploitations de bovins mixte, bovins lait et polyculture-polyélevage se distinguent tout particulièrement par le niveau d'augmentation de leurs surfaces dans la région : elles ont connu un gain moyen de respectivement 50 hectares, 44 hectares et 32 hectares par structure. Ces augmentations se retrouvent dans les différents départements du Grand Est, et elles y sont bien plus importantes qu'à l'échelle nationale.

Tableau 1

SAU moyenne en 2020 et évolution depuis 2010 par spécialisation (ha)

	SAU moyenne 2020 (ha)		Evolution 2020/2010 (ha)		Nombre d'exploitations 2020 Grand Est
	Grand Est	France métro.	Grand Est	France métro.	
Viticulture	6	19	+ 0	+ 3	14 451
Grandes cultures	113	87	+ 12	+ 10	13 400
Polyculture et/ou polyélevage	136	94	+ 32	+ 22	4 201
Bovins lait	154	105	+ 44	+ 27	2 554
Bovins viande	81	85	+ 18	+ 19	2 172
Ovins, caprins et/ou autres herbivores	34	49	+ 16	+ 16	1 497
Bovins mixte	209	123	+ 50	+ 21	944
Maraîchage ou horticulture	10	12	+ 5	+ 3	742
Porcins et/ou volailles	47	54	+ 17	+ 13	527
Fruits et autres cultures permanentes	18	23	+ 9	+ 6	441
Ensemble	74	69	+ 13	+ 14	40 989

Champ : Grand Est, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

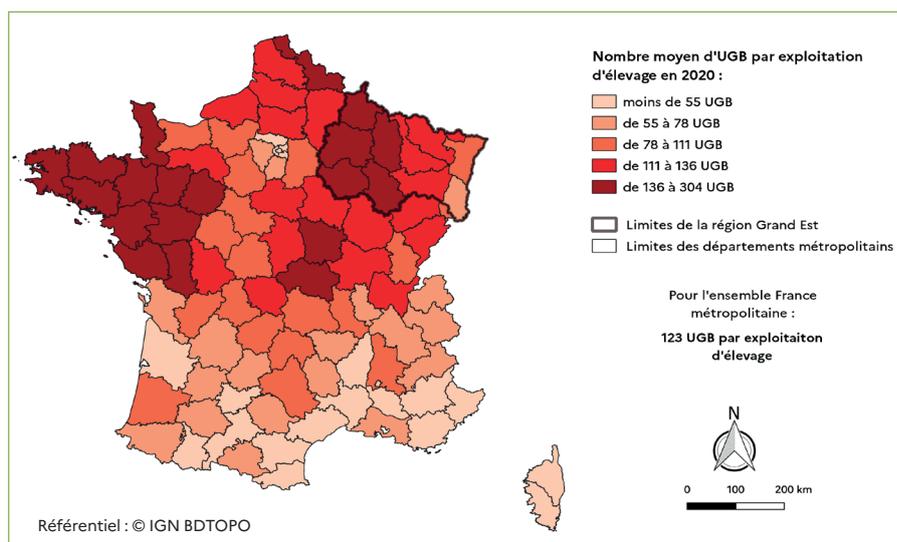
¹ Hors exploitations ayant des vignes de cuve

Une concentration des cheptels

Les élevages s'agrandissent en surface mais également en cheptel, la baisse du nombre d'exploitations étant plus importante encore que celle des cheptels. Les élevages du Grand Est gagnent ainsi 38 UGB en moyenne entre 2010 et 2020, un niveau légèrement plus élevé que celui de la France métropolitaine (+ 32 UGB).

Carte 4

Taille moyenne des élevages (en UGB), tous cheptels confondus



Champ : France métropolitaine - Hors structures gérant des pacages collectifs
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Tableau 2

Evolution de la taille des cheptels entre 2010 et 2020

	Exploitations d'élevage			Cheptels (UGB)		Cheptel moyen par exploitation (UGB)		
	2010	2020	Evolution 2020/2010 (%)	2010	2020	2010	2020	Evolution 2020/2010 (UGB)
Ardennes	2 131	1 651	- 23 %	263 191	255 982	124	155	+ 32
Aube	813	578	- 29 %	74 729	79 297	92	137	+ 45
Marne	1 060	730	- 31 %	107 187	103 847	101	142	+ 41
Haute-Marne	1 685	1 255	- 26 %	200 812	187 289	119	149	+ 30
Meurthe-et-Moselle	2 069	1 405	- 32 %	199 197	180 939	96	129	+ 33
Meuse	2 235	1 490	- 33 %	241 265	207 198	108	139	+ 31
Moselle	2 986	2 031	- 32 %	247 461	226 793	83	112	+ 29
Bas Rhin	3 000	1 630	- 46 %	159 727	171 361	53	105	+ 52
Haut Rhin	1 906	1 049	- 45 %	70 856	64 385	37	61	+ 24
Vosges	2 730	1 789	- 34 %	255 428	240 695	94	135	+ 41
Grand Est	20 615	13 608	- 34 %	1 819 854	1 717 786	88	126	+ 38
France métropolitaine	289 889	199 165	- 31 %	26 462 208	24 499 089	91	123	+ 32

Champ : Grand Est, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Accroissement du potentiel économique

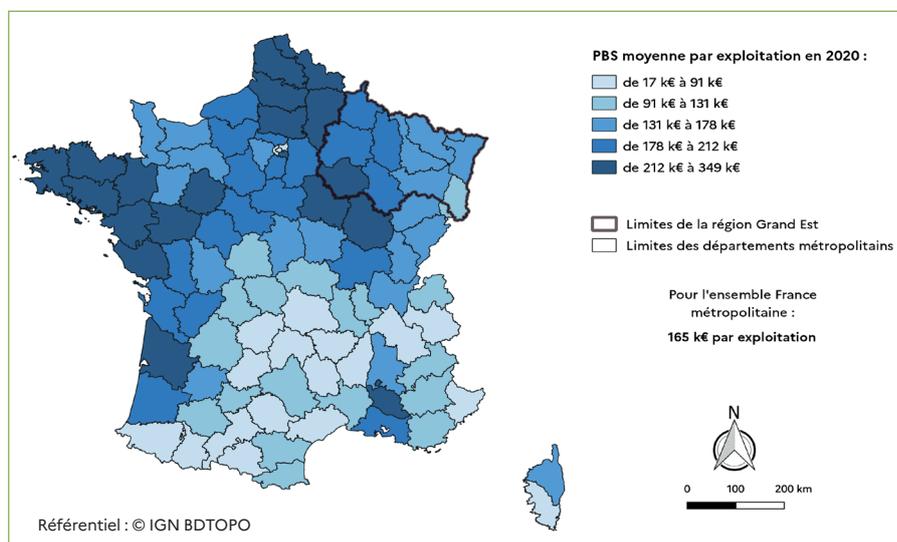
La concentration des surfaces comme des cheptels conduit à une hausse du potentiel économique des exploitations.

Dans le Grand Est, les départements qui rencontrent la plus forte hausse de PBS moyenne entre 2010 et 2020 sont ceux où la SAU moyenne augmente le plus (le lien est moins direct pour les cheptels).

La concentration des moyens de production se fait essentiellement dans les grandes structures. Les grandes exploitations (dont la PBS est au moins égale à 250 000 euros) sont ainsi la seule catégorie dont la surface et le

Carte 5

PBS moyenne par département (millier d'euros)



Champ : France métropolitaine - Hors structures gérant des pacages collectifs
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Tableau 3

Répartition de la SAU et des cheptels selon la taille économique en 2010 et 2020

	Nombre d'exploitations		SAU (ha)		Nombre d'exploitations ayant des animaux		Taille des cheptels (UGB)	
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020
Micros (PBS < 25 k€)	14 368 29 %	9 456 23 %	73 993 2 %	75 326 2 %	5 732 28 %	2 253 17 %	35 574 2 %	20 990 1 %
Petites (25 k€ ≤ PBS < 100 k€)	12 008 24 %	10 703 26 %	372 882 12 %	371 891 12 %	4 379 21 %	3 016 22 %	159 371 9 %	127 937 7 %
Moyennes (100 k€ ≤ PBS < 250 k€)	13 287 27 %	11 130 27 %	1 253 489 42 %	1 143 307 38 %	6 297 31 %	4 263 31 %	622 501 34 %	437 361 25 %
Grandes (PBS ≥ 250 k€)	9 589 19 %	9 700 24 %	1 311 574 44 %	1 434 159 47 %	4 207 20 %	4 076 30 %	1 002 408 55 %	1 131 499 66 %
Ensemble	49 252 100 %	40 989 100 %	3 011 939 100 %	3 024 683 100 %	20 615 100 %	13 608 100 %	1 819 854 100 %	1 717 786 100 %

Champ : Grand Est, hors structures gérant des packages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

cheptel progressent entre 2010 et 2020. Elles exploitent 47 % de la SAU régionale alors qu'elles ne représentent que 24 % des effectifs, et cette concentration est encore plus importante en ce qui concerne le cheptel (66 % des UGB pour 30 % des élevages). Chacune de ces grandes structures gagne ainsi en moyenne 40 UGB et 11 hectares en dix ans. A l'inverse, les micro-exploitations (dont la PBS est inférieure à 25 000 euros), qui représentent 23 % des exploitations et 17 % des élevages, ne pèsent que 2 % de la SAU et 1 % des cheptels. Elles ne gagnent en moyenne que 3 hectares et 3 UGB chacune.

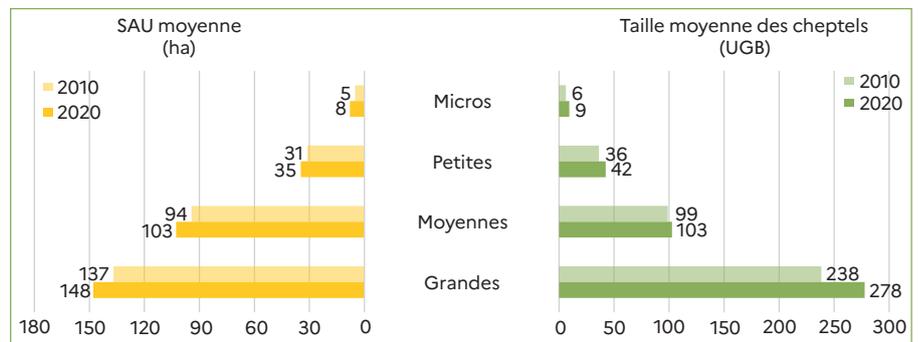
Un agrandissement plus marqué des sociétés

L'agrandissement des structures se fait au profit des sociétés, qui concentrent en moyenne des surfaces et cheptels bien plus conséquents que les exploitations sous statut individuel. La catégorie des autres personnes morales, outre sa progression dans les effectifs évoquée dans la partie 1, connaît une croissance importante de la SAU moyenne et de la taille des élevages entre 2010 et 2020, suivie des Gaec.

En complément de l'analyse moyenne par structure, l'étude des facteurs de production ramenés aux exploitants permet de souligner la concentration particulière des surfaces et cheptels par exploitant en société.

Graphique 7

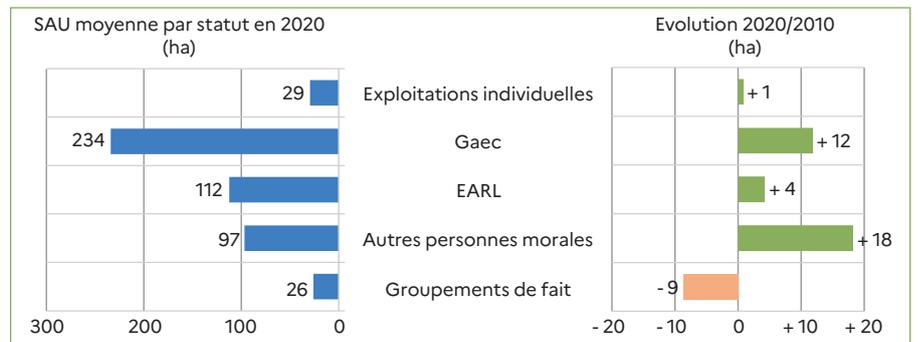
Evolution de la SAU moyenne et de la taille moyenne des cheptels selon la taille économique



Champ : Grand Est, hors structures gérant des packages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Graphique 8

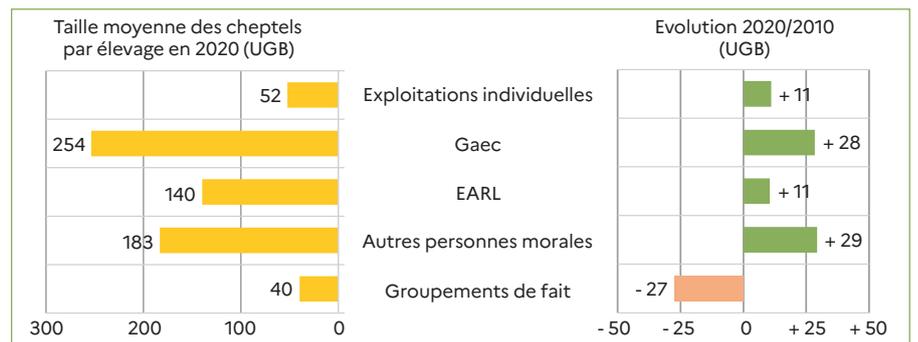
Surface moyenne par exploitation et évolution selon le statut juridique (ha)



Champ : Grand Est, hors structures gérant des packages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Graphique 9

Cheptel moyen par exploitation et évolution selon le statut juridique (UGB)

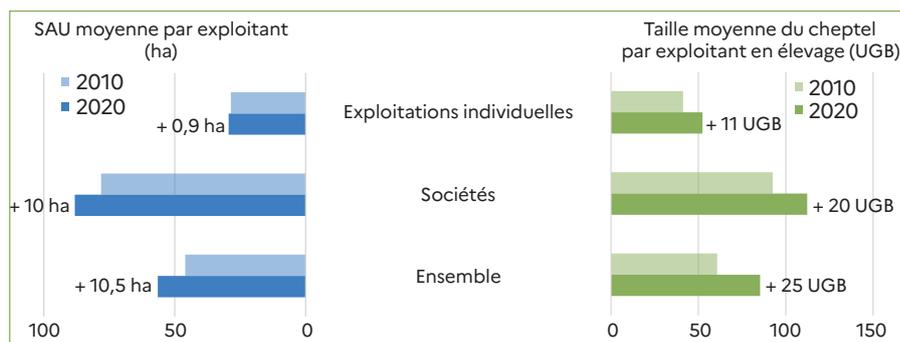


Champ : Grand Est, hors structures gérant des packages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Le nombre d'exploitants² en société restant globalement stable et le nombre de société progressant, chaque société compte en moyenne de moins en moins d'associés. En moyenne, les exploitants en société (structures unipersonnelles comprises) disposent chacun d'une surface et d'un cheptel beaucoup plus conséquents que les exploitants en statut individuel. Ces facteurs de production croissent également plus vite pour les associés.

Graphique 10

Evolution de la SAU moyenne et de la taille moyenne des cheptels par exploitant (ha) selon le statut juridique de l'exploitation



Champ : Grand Est, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

² Seuls les chefs d'exploitation et associés travaillant sur l'exploitation sont ici étudiés.